

Le 24 juillet 2021

Madame B. Pompili  
Ministère de la transition écologique  
246, boulevard St-Germain  
75007 Paris

Madame la Ministre,

La réalité du dérèglement climatique n'est plus contestable. Les intempéries cataclysmiques qui ont endeuillé récemment l'Allemagne et la Belgique n'ont fait que confirmer les alarmes répétées des climatologues et démontrent l'impérieuse nécessité pour tous les pays d'agir vite et fort en faveur du climat.

Dans ce contexte dramatique, je me permets d'attirer votre attention sur le devoir de lucidité et sur l'objectif central qui doit nous animer : les efforts faits aujourd'hui ne sont pas à la hauteur des enjeux en matière de protection du climat et les politiques mises en œuvre ne sont pas adaptées. L'hypothèse d'un réchauffement moyen de l'ordre de 5°C à la fin du siècle ne peut plus être écartée, rendant des secteurs entiers de notre planète inhabitables. Trop souvent, les États se donnent bonne conscience en affichant des objectifs ambitieux, tout en sachant qu'ils ne seront pas atteints et mettent en œuvre des politiques incohérentes, basées soit sur la poursuite de l'utilisation de combustibles fossiles pour la production d'électricité, soit sur une contribution utopique des énergies renouvelables associées à des ambitions intenable de réduction des consommations d'énergie, et bien souvent sur les deux.

La France, bien placée en matière d'émissions de CO<sub>2</sub> grâce à son parc nucléaire, n'est cependant pas exemplaire. La politique définie par la LTECV de 2015 est guidée davantage par une vision doctrinaire antinucléaire, au mépris des objectifs climatiques. La décision de mise à l'arrêt des deux tranches de la centrale de Fessenheim pour des motivations politiciennes en est une illustration. Cette décision fut d'autant plus regrettable qu'elle contraint votre administration à autoriser le prolongement du fonctionnement pendant quelques années de la centrale au charbon de Cordemais.

La violence et la gravité des dommages subis par nos voisins européens, appelés à se multiplier en raison du dérèglement climatique, exigent de réaffirmer la priorité à accorder à la maîtrise des émissions de CO<sub>2</sub>, aujourd'hui et demain. Je veux espérer que ce simple constat vous conduira à prendre des décisions fondamentales pour réorienter notre politique énergétique. L'analyse rationnelle conduite par les experts de PNC-France conduit à affirmer que les ambitions climatiques de la France et la garantie de fourniture d'une électricité décarbonée dans des conditions économiques favorables nécessite non seulement le maintien du parc nucléaire actuel, excluant les arrêts anticipés prévus par la PPE, mais également l'engagement à court terme de nouvelles unités nucléaires de production. L'industrie nucléaire étant une activité de long terme, il importe également de relancer vigoureusement la recherche sur les réacteurs du futur (SMR et Gen IV) comme le recommandent l'OPECST, l'Académie des Sciences et l'Académie des technologies.

Le directeur général de l'AIE lui-même l'a confirmé, le nucléaire est une chance pour la France : notre pays a toutes les compétences et les moyens industriels nécessaires. Exploitions-les, pour le plus grand bien de notre industrie, de l'emploi, de notre économie et du climat.

Le diagnostic est hélas très clair : le dérèglement climatique est incontestable, ses effets sont sensibles et parfois dramatiques. L'intérêt général commande de prendre des décisions fortes pour limiter son aggravation, autant que faire se peut, et les moyens à mettre en œuvre faisant nécessairement appel à l'énergie nucléaire sont connus. Vous portez une responsabilité immense à l'égard des générations futures.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes très respectueuses salutations.

Bernard Accoyer



Président